



**Avis n° 2007-AV-21 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 mars 2007
sur le projet de décret relatif aux enquêtes techniques sur les accidents ou
incidents concernant une activité nucléaire**

L'Autorité de sûreté nucléaire, ayant examiné, en application de l'article 4 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret relatif aux enquêtes techniques sur les accidents ou incidents concernant une activité nucléaire ,

donne un avis favorable à ce projet de décret dans sa rédaction annexée au présent avis.

Fait à Paris, le 26 mars 2007.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

François BARTHELEMY

Marc SANSON